



**SAULDRE ET SOLOGNE**

Communauté de Communes

---

**Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le six décembre deux mil dix-sept, se sont réunis salle du conseil d'Aubigny sur Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

**Séance du mardi 12 décembre 2017**

**Délibération n° 2017-12-68**

**Admission en non-valeur du budget et créances éteintes - Budget annexe OM**

**Conseillers en exercice : 35**

**Conseillers présents : 27**

**Nombre de votants : 33**

**Conseillers titulaires présents : 25** – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT. Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT.

**Conseillers suppléants présents : 2** - Messieurs Florent DE SANDE et Jean-Bernard GRIMAUULT

**Pouvoirs : 6** – Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Marie-France DORISON donne pouvoir à Monsieur Patrick DECROIX, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Annette BUREAU, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER, Monsieur Lucien RAFFESTIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN.

**Conseillers titulaires absents : 10** - Mesdames Martine MALLET, Marie-France DORISON, Claudine RUZE. Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Jean-Pierre ENGUERRAND, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Béraud De VOGÜE, Lucien RAFFESTIN et Hervé De POMYERS.

**Secrétaire de séance : M. Patrick DECROIX**

Monsieur TABOURNEL, vice-président de la commission « finances et administration générale » informe que le comptable public a adressé une demande de correction portant sur le montant des admissions en non-valeur et créances éteintes du budget annexe OM voté le 9 octobre dernier.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande formulée par le Centre des Finances Publiques d'Aubigny sur Nère en date du 20 novembre 2017 portant sur :

- une demande d'admissions en non-valeur relatives à la REOM pour un montant de 7 613,12 € à imputer sur le compte 6541
- une demande de créances éteintes relatives à la REOM pour un montant total de 258,13 € à imputer sur le compte 6542.

Vu l'avis réservé de la Commission Finances Administration Générale du 5 décembre 2017,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande du comptable public ;

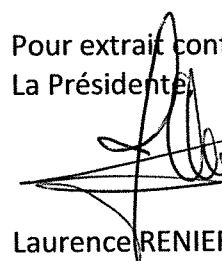
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 6 voix CONTRE (Mmes GIBOINT et RUZE et MM. DE SANDE, MARGERIN, TABOURNEL et TASSEZ), 5 voix POUR (Mmes CASSIER, RENIER, MALLET et MM. DUVAL et MARDESSON), et 22 ABSTENTIONS**

**Article 1<sup>er</sup> : N'ACCEPTE PAS les admissions en non-valeur d'un montant de 7 613,12 € relatives à la REOM et à imputer cette somme sur le compte 6541 du budget annexe OM.**

**Article 2 : N'ACCEPTE PAS les créances éteintes d'un montant de 258,13 € relative à la REOM et à imputer cette somme sur le compte 6542 du budget annexe OM.**

**Article 3 : N'AUTORISE PAS Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.**

Pour extrait conforme  
La Présidente

  
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,  
le 15/12/2017  
et de sa publication le 15/12/2017

Accusé de réception en préfecture  
018-200000933-20171212-2017-12-68-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2017  
Date de réception préfecture : 15/12/2017